

1. Installation concernée

Nom de l'installation	Centre multiservices de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Dorion
Adresse	3031, boul. de la Gare à Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9R2

2. Identification de l'employé

Prénom et nom			
Matricule			
Direction/Service			
Titre d'emploi			
Statut	☐ Temps plein	☐ Temps partiel	☐ Occasionnel
Horaire principal	☐ Jour	☐ Soir	☐ Nuit

☐ Je suis un employé qui se déplace à vélo à l'installation concernée.

Numéro de carte d'employé	
---------------------------	--

Où trouver le numéro?



☐ Je désire avoir accès, sans frais de stationnement automobile, à la porte piétonne du stationnement intérieur de l'installation concernée.

3. Usage du stationnement intérieur pour vélo

Type de vélo	☐ Vélo régulier	☐ Vélo électrique
Autre type de vélo :		
Fréquence estimée d'utilisation	☐ 1 à 2 jours par semaine	☐ 3 à 5 jours par semaine
	☐ Occasionnelle	
Période d'utilisation	☐ Annuelle	☐ Saisonnière

Si « Saisonnière » est cochée, veuillez préciser :

4. Règles d'utilisation et de sécurité

En signant le présent formulaire, les employés s'engagent à :

- Respecter la signalisation, les voies de circulations et les véhicules stationnés;
- Utiliser exclusivement la porte piétonne arrière située à côté de l'entrée de garage. Aucun vélo ne peut passer par l'intérieur du CLSC;
- Descendre de son vélo et marcher à l'intérieur du stationnement;
- Ne pas laisser son vélo ou autres équipements dans les allées. L'utilisation du support est obligatoire et l'utilisation d'un cadenas est fortement recommandée, puisqu'aucune surveillance n'est prévue;
- Utiliser un cadenas adéquat pour sécuriser son vélo;
- Laisser son vélo un maximum de 24 heures (à moins d'une situation exceptionnelle). Votre cadenas pourrait être coupé si votre vélo est laissé dans le stationnement pour une trop longue période;
- Ne pas procéder à la recharge d'un équipement de micromobilité (p. ex. trottinettes ou vélos électriques) à l'intérieur du stationnement et toujours respecter une distance d'un mètre entre les appareils de micromobilité électrique garés;
- Ne pas entreposer de matériel autre que le vélo ou autre équipement de micromobilité et le matériel requis à la pratique du vélo
- Ne pas partager sa carte d'accès. Par mesure de sécurité, le stationnement à vélo intérieur est réservé uniquement aux employés ayant fait une demande d'accès par le présent formulaire;
- Respecter les consignes de santé et sécurité en vigueur et garder l'environnement propre en tout temps.

5. Engagement et dégageant de responsabilité

- ☐ Je reconnais que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest ne peut pas être tenu responsable du vol, du vandalisme ou des dommages causés à mon vélo ou à ses accessoires. L'utilisation du stationnement intérieur et du support disponible se fait à mes propres risques.
- ☐ Je comprends que l'accès peut être suspendu ou retiré en cas de non-respect des règles établies ou selon les contraintes opérationnelles.

6. Signatures et approbations

Signature du membre du personnel		Date	
Signature du gestionnaire immédiat		Date	

Veuillez transmettre ce formulaire à : developpement.durable.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca